

“L'établissement d'une seule agence serait d'un plus grand avantage pour le public, car elle serait bien vite connue comme la source où l'on pourra obtenir promptement tout renseignement concernant les documents publics, et avec laquelle il faudra correspondre.

“Les bibliothèques publiques, d'universités et de collèges devraient tenir la première place sur la liste de distribution. Toutes les grandes bibliothèques du pays sont des institutions permanentes, où les documents publics sont d'un usage continu et décuplé, le public y ayant accès libre d'un bout de l'année à l'autre.

“Il ne sera pas nécessaire d'augmenter le nombre d'impressions. Il suffira que le Congrès décide d'en affecter un nombre suffisant qui serait envoyé aussitôt après publication à telles bibliothèques qui seraient choisies suivant leur importance, au lieu de les faire attendre, comme c'est souvent le cas aujourd'hui, pendant des mois et mêmes des années, quand elles n'en sont pas privées complètement.

“Le comité a découvert que pas plus d'une sur huit des grandes bibliothèques du pays recevait les documents imprimés par le Congrès pour distribution publique. Ce fait seul montre l'importance d'un règlement spécial à cet égard. D'après la loi actuelle un dépôt des documents publics est fait dans une institution par chaque district congressionnel et dans deux institutions par État, lesquelles jusqu'ici ont reçu une partie des documents publiés par le Congrès et le gouvernement.

On a découvert que la distribution du *Congressional Record*, et de son prédécesseur, le *Congressional Globe*, avait été faite très imparfaitement, et qu'en très peu de dépôts l'on pouvait en trouver des séries complètes, tandis qu'en plusieurs endroits les volumes étaient en double. Les commissaires recommandèrent que ces rapports fussent stéréotypés, afin de répondre aux demandes futures et combler les lacunes existantes. Ils attirent aussi l'attention sur le fait que le gaspillage se faisait, pour la plus grande partie, dans les exemplaires en feuillets et non reliés des documents.

“Du chiffre ordinaire d'exemplaires imprimés, 1,900, près de la moitié sont distribués avant d'être reliés. Les documents non reliés du quarante-sixième Congrès formaient 96,000 volumes, de près de 1,000 pages, dont la plus grande partie est plus tard, sans que nous en ayons le moindre doute, vendue comme vieux papier. Ceux de la première session du quarante-septième Congrès s'éleveront à pas moins de 80,000 volumes si les règlements ne sont pas changés.

“Les commissaires attirent une attention spéciale sur ce sujet, vu qu'ils sont d'avis que cet énorme gaspillage devrait, et dans une grande mesure pourrait être promptement arrêté. Ceci devient beaucoup plus important en vue du fait que, par acte du Congrès à sa dernière session, le 'nombre ordinaire' de documents ordonnés par le Congrès, soit en vertu de la loi ou par résolution spéciale, continuera à être imprimé, et ainsi, comme exemple, des ouvrages comme les mémoires et autres rapports spéciaux de la Commission géologique et du Bureau d'ethnologie, ainsi que d'autres publications précieuses et chères du gouvernement continueront, à être distribués en grandes quantités avant d'être reliés, si l'on ne change pas les règlements à cet égard.

“Le comité sait qu'il est important pour les membres du Congrès de recevoir au plus vite les rapports des comités du Congrès et plusieurs autres documents de l'exécutif et divers. Mais quant aux publications scientifiques du gouvernement et rapports annuels des départements de l'exécutif qui forment chacun un volume séparé et complet, le comité croit que le court délai nécessaire pour la reliure ne retarderait pas matériellement la législation et n'y porterait pas préjudice. Les commissaires proposent en conséquence que “des mesures soient prises pour que chaque dépôt contienne tous les documents publics importants, afin que chaque citoyen soit certain de trouver au dépôt de son district, et puisse consulter, sans qu'il lui en coûte rien, tout document qu'il voudra.

“Le comité proposa de plus que les bibliothèques publiques, de collèges et universités, qui ne sont pas des dépôts de documents, et qui contiennent plus de 5,000 volumes, reçoivent à l'avenir les journaux du Congrès, les rapports annuels des différents départements de l'exécutif et bureaux du gouvernement, ainsi que les publications d'un caractère scientifique, imprimées par ordre du Congrès. Si le système